

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Non, monsieur l'Orateur. Puisque nous avons des bases françaises, il nous faut, pour certaines techniques spécialisées, un manuel en français. Tout traduire, en partant de zéro, serait une tâche considérable. La demande en question tend à établir s'il ne serait pas possible dans certaines techniques spécialisées—par exemple dans la marine—d'utiliser des manuels français existants. C'est son seul but pour le moment. Il s'agit de voir si ces manuels pourraient être adaptés aux opérations de nos forces au Canada.

M. MacInnis: Si je comprends bien, il s'agit de manuels d'instruction venant de France et compatibles avec nos méthodes d'entraînement canadiennes? Le ministre pourrait peut-être me dire aussi où en sont les projets d'unification si énergiquement préconisés par son prédécesseur; il me semble, en effet, que l'on procède dans nos forces à la ségrégation.

L'AGRICULTURE

L'INDUSTRIE LAITIÈRE—L'ABANDON DU RÉGIME DE QUOTAS SUBVENTIONNÉS

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, le député de Saskatoon-Biggar (M. Gleave) m'a demandé hier, comme en fait foi la page 4714 du hansard, colonne de droite, si le ministre songerait à déposer les résultats de l'étude sur la nationalisation de l'industrie laitière. Je dois dire que j'ai été surpris par le mot «nationalisation»; je n'avais jamais pensé que mon ministère était à ce point de gauche. (*Exclamations*)

M. Bell: Tous les ministères le sont.

L'hon. M. Pepin: En allant aux renseignements, j'ai appris qu'en effet, une telle étude a été faite, mais qu'elle intéressait la modernisation de l'industrie. Un programme ayant pour but d'encourager la modernisation des installations laitières de transformation et de fabrication a été mis au point, mais des difficultés que nous avons eues avec le ministre des Finances nous ont obligés à en différer la mise en œuvre. Nous espérons pouvoir le rétablir aussitôt que possible. En attendant, le document dont parlait le député est toujours un document intérieur et ne sera pas déposé.

[M. MacInnis.]

RADIO-CANADA

PRÉSENTATION AVILISSANTE DES PIÈCES «NEIGHBOURS» ET «THE BASEMENT» À L'ÉMISSION «FESTIVAL»

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État est absent aujourd'hui et je n'ai pas encore obtenu de réponse à propos de la réaction de Radio-Canada aux deux pièces de l'autre soir, *Neighbours* et *The Basement*. Le ministre de la Justice songerait-il à déférer le cas de ces deux pièces aux légistes de la Couronne, pour qu'ils vérifient si leur contenu pornographique pourrait constituer un délit aux termes des articles du Code criminel touchant l'obscénité? Je le demande parce que c'est le seul moyen de protéger les Canadiens contre un ou deux réalisateurs qui ont l'impudence de présenter régulièrement des spectacles pornographiques au réseau de Radio-Canada. (*Applaudissements*)

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, pour un sujet semblable, j'ai besoin des conseils très sûrs de mon collègue le solliciteur général, de qui relève directement la police. Nous aurons un entretien à ce propos.

Le très hon. M. Diefenbaker: Maintenant que le ministre de la Justice s'est incliné devant les connaissances supérieures du solliciteur général, j'attends une prompt déclaration.

L'hon. M. McIlraith: J'ai essayé d'analyser le sens des remarques du très honorable représentant et je tiendrai compte de sa suggestion.

[*Plus tard*]

M. Barney Danson (York-Nord): Monsieur l'Orateur, j'ai une question complémentaire qui fait suite à celle qu'a posée le très honorable représentant de Prince Albert. Le ministre peut-il nous dire quand cette émission dégoûtante sera diffusée de nouveau? (*Exclamations*)

LES CÉRÉALES

LA FIN DES ACCORDS SUR LES RÉCOLTES—LA DATE DES DERNIERS VERSEMENTS

M. A. B. Douglas (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Maintenant que la Commission du blé a annoncé les dates où prendront fin les accords de 1967-1968 sur les récoltes, indiquerait-il quand les chèques couvrant les derniers paiements seront expédiés aux agriculteurs?